



Commune Le Temple

Procès-verbal de la séance du 22 juin 2026

Convocation du 16 juin 2026

Le Conseil Municipal de la commune de Le Temple, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dany BOUHOURS, Maire.

Présents : Dany BOUHOURS, Pascale SINELLE, Annick BARRÉ, Véronique AUGIS, Agathe BOUVIER, Alban GILLES.

Absent(s) excusé(s) : Jean-Marie PAPOT, Jacques LOUVEAU, Nathalie PERCEAU, Éric BLANDIN qui a donné procuration à Pascale SINELLE, Marion HASSE.

Secrétaire de séance : Agathe BOUVIER.

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2026

Les membres du conseil municipal, n'ayant pas de remarques à formuler, approuvent le procès-verbal de la séance du 22 avril 2026.

Sécurisation d'une partie du centre bourg RD56

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la publication d'un appel d'offres type marché à procédure adaptée concernant les travaux de sécurisation d'une partie du centre bourg sur la voie RD 56 afin de lancer les consultations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur Le Maire à procéder à la publication d'un appel d'offres concernant les travaux indiqués ci-dessus afin de lancer les consultations.

Désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour la CLECT de la CCCP

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de désigner un titulaire et un suppléant pour la CLECT à la Communauté de communes des Collines du Perche

Le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes :

- ✓ Titulaire : Dany BOUHOURS, Maire
- ✓ Suppléant : Jean-Marie PAPOT, 1^{er} adjoint

Instauration du permis de démolir

Monsieur le Maire expose que l'instruction d'un permis de démolir est l'occasion de vérifier que les travaux envisagés ne risquent pas de compromettre la protection ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti de la commune.

Il précise que l'article L.421-3 du code de l'urbanisme dispose aux communes la possibilité d'instaurer le permis de démolir.

Cette formalité s'inscrit dans l'ensemble des autorisations d'urbanisme, avec les permis de construire et d'aménager et la déclaration préalable de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** le principe de rendre obligatoire un permis de démolir pour tous les travaux de démolition partielle ou totale afin de s'assurer qu'ils ne compromettent pas la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti de la commune ;
- **Décide** d'instituer le permis de démolir sur le territoire communal ;
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Service Instructeur de la Communauté d'agglomération des territoires Vendômois.

Questions diverses

- ✓ **Informations sur les travaux à venir sur la commune de SARGE SUR BRAYE pour le SIAEP**

- ✓ Des travaux de renouvellement de canalisations vont être effectuées à partir de mi-juillet pour une durée d'environ 2 mois et demi sur le secteur de la Vougrerie à la Chaillerie. Les travaux sont confiés à l'entreprise DEHE TP. Montant 224 825 € hors maîtrise d'œuvre. Subvention de 30 % par l'agence de l'eau et 20 % par l'Etat dans le cadre de la DETR.
- ✓ **Recensement de la population 2027**
- ✓ Cette enquête se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027. Monsieur Jean-Marie PAPOT est désigné coordonnateur communal.
- ✓ **Proposition faite par la DGFIP pour la CCID**
- ✓ Informer par messagerie les personnes retenues par la DGFIP. 6 Titulaires et 6 suppléants.
- ✓ **Fête du 14 juillet 2027**
- ✓ A l'identique des années passées
- ✓ **Renouvellement photocopieur**
- ✓ Les consommables et les pièces de rechange n'existant plus, il sera demandé 2 devis pour le renouvellement du matériel

Fin de séance à 21h30

Le Maire

Dany BOUHOURS

La secrétaire de séance

Agathe BOUVIER

